

COMMUNICATION – NEWS 16/2021

Santé et sécurité au travail

Le Conseil communal, lors de sa séance du 15 novembre 2021, a validé le concept de santé et sécurité au travail en annexe. Extrait :

La sécurité et la santé sont au cœur des préoccupations communales

SYNTHESE

Pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, il est important que la Commune structure ses activités de prévention et de réduction des risques.

Nous nous engageons à adopter un comportement proactif afin d'anticiper les événements. Notre plan d'action permet de mieux nous organiser, d'harmoniser les activités et de les constituer en un tout cohérent, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Par étapes, nous mettons en place une organisation, formons les personnes à impliquer, planifions les mesures et en auditions les résultats.

Nous obtenons ainsi un programme de prévention dynamique permettant de mettre en place la structure, les pratiques et les moyens nécessaires pour identifier, réduire et éliminer les risques d'accidents et de maladies professionnelles dans notre commune.

Plans d'urgence

Pour compléter le dispositif visant à limiter les risques et réagir de manière optimale en cas de besoin, des affiches « plan d'urgence » vont être placées dans nos locaux communaux. Elles permettront d'y retrouver toutes les informations utiles et de gagner un temps précieux en cas d'urgence. Merci de vous y référer.

Hameçonnage (forme d'escroquerie = « phishing ») – comment prévenir et réagir :

- Evaluer le contenu, attention particulière si la demande est urgente.
- Identifier l'émetteur "réel" en cliquant sur l'expéditeur pour voir l'adresse email complète.
- Identifier les liens suspects en visualisant le lien avant de cliquer en plaçant le curseur de la souris sur le lien exemple [atalens.ch](https://www.atalens.ch) :

<https://www.atalens.ch/>
Ctrl+clik pour suivre le lien

[atalens.ch](https://www.atalens.ch)

- Ne pas ouvrir des pièces jointes suspectes, y compris les .pdf. Se méfier si à l'ouverture du document rien ne se passe.
- En cas de doute, si vous avez ouvert un document ou cliqué sur un lien suspect, informer de suite VG Technologies au 021 943 50 50. Mieux vaut s'alarmer une fois de trop que de subir de fâcheuses conséquences.



Serge Praz
Administrateur communal

Attalens, le 24 novembre 2021

CONCEPT SANTE SECURITE AU TRAVAIL

La sécurité et la santé sont au cœur des préoccupations communales

SYNTHESE

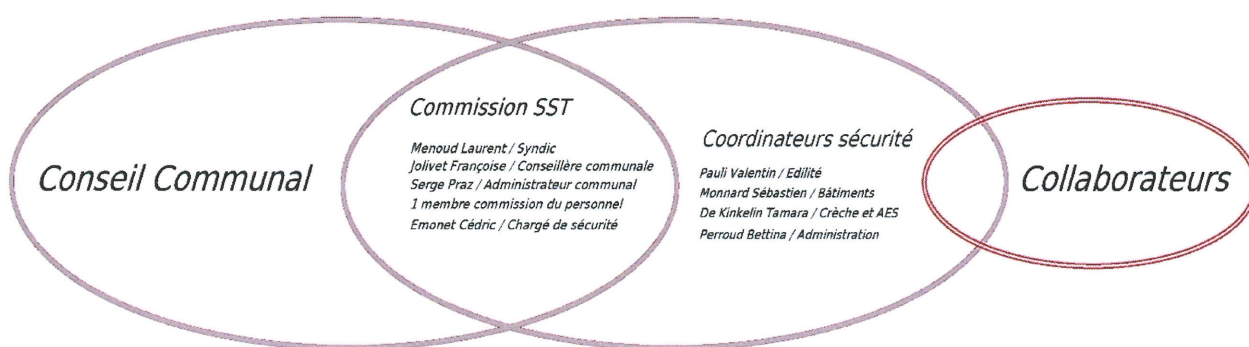
Pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, il est important que la Commune structure ses activités de prévention et de réduction des risques.

Nous nous engageons à adopter un comportement proactif afin d'anticiper les événements. Notre plan d'action permet de mieux nous organiser, d'harmoniser les activités et de les constituer en un tout cohérent, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Par étapes, nous mettons en place une organisation, formons les personnes à impliquer, planifions les mesures et en auditons les résultats.

Nous obtenons ainsi un programme de prévention dynamique permettant de mettre en place la structure, les pratiques et les moyens nécessaires pour identifier, réduire et éliminer les risques d'accidents et de maladies professionnelles dans notre commune.

ORGANISATION DE LA SECURITE



CONCEPT SANTE SECURITE AU TRAVAIL

DECLARATION D'INTENTION

En tant qu'administration exemplaire et employeur responsable, la Commune d'Attalens est soucieuse de la santé, de la sécurité et du bien-être physique et psychologique de ses collaborateurs et collaboratrices.

La Commune s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et collaboratrices contre l'ensemble des nuisances et risques professionnels dans les domaines suivants :

Santé au travail

La santé des collaborateurs est une des préoccupations principales du Conseil communal. Celui-ci s'engage à prendre les mesures nécessaires à son amélioration.

Sécurité au travail

La sécurité des collaborateurs et des collaboratrices prime sur la productivité. Les locaux, les équipements et les postes de travail sont systématiquement contrôlés. Chaque défaut constaté est rapidement corrigé.

Bien-être au travail

Toutes les mesures sont prises pour réduire les risques psycho-sociaux. Le harcèlement et la discrimination, quelles que soient leurs formes, sont strictement interdits.

Tiers et prestataires externes

La loi sur le travail et les standards Santé et Sécurité au Travail sont respectés autant par la Commune que par les prestataires externes mandatés

Afin d'atteindre les objectifs fixés ici, le Conseil Communal charge les chefs de service de promouvoir activement la protection de la santé et la sécurité au travail auprès de leurs collaborateurs et de leurs collaboratrices par le biais de la politique SST.

Document adopté par le Conseil Communal, le 15 novembre 2021.



Laurent Menoud
Syndic

Serge Praz
Administrateur communal

MISE EN ŒUVRE / PLAN D'ACTIONS

ETAPE 1

Mise en place

Délai 04/2022

Objectifs La démarche est connue, les responsabilités définies

Résultats Les personnes concernées sont impliquées concrètement à la mise en place

Actions

- Elaborer une politique communale en santé sécurité au travail
- Valider la déclaration d'intention
- Présenter la politique à tout le personnel
- Préciser les responsabilités en SST pour tous les niveaux d'organisation

ETAPE 2

Formation – accompagnement

Délai 12/2022

Objectifs Les rôles sont connus et l'accompagnement est défini

Résultats Les personnes concernées sont formées et participent activement

Actions

- Elaborer le mandat et définir les rôles et fonctions des intervenants SST
- Former les coordinateurs de sécurité
- Elaborer et mettre en place une procédure de cheminement des demandes
- Mandater la solution de branche pour accompagner la mise en place

ETAPE 3

Evaluation des risques – planification des mesures

Délai 06/2023

Objectifs Les règles sont définies et planifiées

Résultats Les premières mesures sont réalisées

Actions

- Définir les règles de sécurité au travail pour les secteurs éditité et bâtiments
- Elaborer les règles spécifiques qui font défaut
- Déterminer les phénomènes dangereux
- Planifier et réaliser des mesures
- Organiser les secours
- Impliquer et assurer la participation des collaborateurs

ETAPE 4

Contrôle - Extension

Délai 12/2024

Objectifs Le concept est vécu et amélioré en permanence

Résultats Les mesures sont concrétisées et les risques sont diminués

Actions

- Contrôler et auditer le système
- Promouvoir la santé dans le cadre des loisirs
- Déterminer les dangers, évaluer les risques pour l'administration, crèche et AES
- Planifier et réaliser des mesures
- Mettre en place les documents maîtres et diverses procédures

OBJECTIFS GLOBAUX

- Diminuer de façon tangible le nombre d'accidents professionnels
- Réduire les heures d'absence dues aux accidents professionnels et non-professionnels
- Réduire les coûts directs et indirects engendrés par les maladies et accidents professionnels

OBJECTIFS QUANTIFIABLES A MOYEN TERME (8 ans)

- Diminution des accident professionnels de 10%
- Diminution de l'absentéisme de 25%

LES 10 ELEMENTS DU CONCEPT SST

